

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal s'est réuni le 14 octobre 2025 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025.

INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Episode grêleux du 14 mai : Passage de l'expert dans les bâtiments communaux le mardi 9 septembre. Les dommages sont estimés à environ 130 000 € avant franchise et vétusté pour l'ensemble des bâtiments comprenant les dommages globaux (environ 104 000 € : environ 800 € pour l'atelier municipal, environ 5 700 € pour l'espace Kreiz Ker et environ 97 500 € pour la salle Felix Guéguel) et des frais annexes complémentaires pour la dépose de la toiture de la salle Felix Guéguel (environ 26 000 €). Le total d'indemnité s'élève à environ 84 000 € soit un reste à charge pour la commune d'environ 46 000 €.
- Conseil Départemental du Finistère :
 - Dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030, le Conseil Départemental va verser une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'aire de jeux semi-inclusive.
 - Dans le cadre du Fonds Départemental de Sécurité routière, le Conseil Départemental va verser une subvention d'un montant de 2 000 € pour le projet sécurisation des piétons en haut de la route de Keralias.
- Opération route de Saint-Divy : Vente définitive de la maison des années 80 : Signature de l'acte notarié le jeudi 2 octobre. Concernant les anciens bâtiments (hangar, crèche et maison), les travaux de désamiantage et de démolition se sont terminés le vendredi 10 octobre.
- Réseau d'eaux pluviales : point sur les devis. L'entreprise AHP a réalisé un passage caméra route de l'échangeur, rue écoles, rue du stade et route de Saint-Divy pour un montant de 1 240,89 € HT. ECR environnement a établi un premier devis pour un diagnostic du fonctionnement hydraulique rue Anne de Bretagne pour un montant de 2 650 € HT et un second devis pour un relevé topographique de cette même rue pour un montant de 650 € HT.
- Pont-cadre à Treller : Les travaux ont été réalisés du 15 au 26 septembre.

2025-47-01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} JUILLET 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025.

2025-48-02 – CCPA : RAPPORT D'ACTIVITES 2024 PAR LE PRESIDENT JEAN-FRANCOIS TREGUER

L'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal.

Les rapports d'activité 2024 de la CCPA ont été communiqués à l'ensemble des conseillers municipaux. Ces rapports donnent une vision complète de toutes les actions menées par la communauté de communes, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les principaux investissements communautaires.

Après présentation des rapports d'activités de la Communauté de communes par M. Jean-François TREGUER, Président de la Communauté de Communes du Pays des Abers, le conseil municipal prend acte à l'unanimité de cette présentation.

2025-49-03 – CCPA : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE L'ABATTOIR DE QUIELLA AU FAOU

1. Contexte et nécessité du projet

Depuis 1962, le SIVU de la région du Faou gère le service public d'abattage au sein de l'abattoir du Faou. Après 60 ans de fonctionnement, cet outil est devenu obsolète et nécessite des investissements de mise aux normes qui dépassent les capacités financières et techniques du syndicat. Sa fermeture, à terme inévitable, priverait le territoire d'un équipement essentiel.

Or, les autres abattoirs finistériens, notamment celui de Lesneven (déjà saturé), ne peuvent absorber les besoins actuels et futurs. Le maintien d'un abattage public de proximité et multi-espèces est indispensable :

- à la filière locale (éleveurs, chevillards, bouchers, circuits courts),
- aux usagers particuliers et associations pour un service sanitaire sécurisé,
- aux pouvoirs publics en cas de crise sanitaire (épizootie),
- au développement des Projets Alimentaires de Territoire (PAT) et des circuits courts.

2. Le projet de nouvel abattoir

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM) porte depuis 2017 le projet de construction d'un nouvel abattoir public au Faou, dimensionné à 5 100 tonnes, permettant de répondre aux besoins actuels et d'anticiper ceux des 20 prochaines années à l'échelle départementale.

Le projet a franchi toutes les étapes réglementaires (permis de construire, autorisation ICPE, enquête publique, marchés de travaux). Les travaux ont débuté en juillet 2024 pour une mise en service prévue entre octobre 2025 et juin 2026.

3. La création d'un syndicat mixte ouvert

Compte tenu de l'importance de l'investissement et de la vocation départementale de ce nouvel outil, la solution retenue est la création d'un Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou.

Ce syndicat regroupera plusieurs EPCI finistériens, la Chambre d'Agriculture de Bretagne, et sera compétent pour :

- construire et gérer le nouvel abattoir public,
- mettre en place, le cas échéant, une délégation de service public pour son exploitation,
- conduire les études nécessaires à son évolution et son adaptation future.

La participation financière des EPCI membres conditionne la constitution et le fonctionnement du syndicat.

4. Position du Pays des Abers

La CCPA a pris la compétence « Construction et gestion d'abattoirs » (délibération du 14 décembre 2023, arrêté préfectoral du 9 avril 2024). Elle a marqué son intérêt pour rejoindre le syndicat mixte et contribuer à la réalisation et à la gestion de ce nouvel outil structurant pour la filière agricole et agroalimentaire.

Le Conseil de communauté du 14 novembre 2024 a délibéré afin d'approuver l'adhésion de l'EPCI au syndicat mixte ouvert.

Conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte ouvert de l'abattoir de Quiella au Faou doit être autorisée par une majorité qualifiée des communes membres.

Chaque conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur cette adhésion, afin de permettre à la CCPA de devenir membre du syndicat mixte.

Considérant l'intérêt pour le territoire communautaire de participer à la gouvernance et au fonctionnement d'un outil structurant pour la filière agroalimentaire locale,

Considérant que l'adhésion au Syndicat mixte ouvert de l'abattoir de Quiella au Faou permet à la Communauté de communes du Pays des abers de contribuer à la pérennité de cet équipement,

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la CCPA au Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents, actes relatifs à ce dossier.

2025-50-04 – CCPA : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLET) DU 11 JUIN 2025

Monsieur le Maire indique que le présent rapport a pour objet la validation par le Conseil Municipal du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET),

A l'occasion de sa séance du 11 juin 2025, la CLET s'est prononcée sur les montants des charges transférées dans le cadre du transfert des compétences suivantes :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Eau & assainissement collectif
- Construction, gestion et exploitation d'un crématorium et jardin cinéraire contigu
- Financement des contributions au budget du SDIS
- Gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (items complémentaires à ceux de la GEMAPI)
- Organisation de la mobilité
- Création et gestion de maisons des services au public
- Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé)

Ce rapport, présente les charges définitives de ces transferts de compétences.

Le conseil municipal approuve les modalités et résultats définitifs des transferts de charges relatifs aux transferts de compétences cités.

2025-51-05 – SDEF : CONVENTION POUR LA POSE D'AMPOULES LED (RELAMPING)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Eclairage public (pose d'ampoules LED). Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Kersaint-Plabennec afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 3 200 € HT. Le SDEF finance 800€ HT. Le reste à charge de la commune est donc de 2 400 € HT. Le Maire est autorisé à signer la convention.

2025-52-06 – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNES : CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE DU CIRCUIT DU BOIS DU SPERNEL AVEC LA COMMUNE DE SAINT-THONAN

M. le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-Thonan a demandé le classement du circuit de randonnée du « Bois du Spernel » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Après étude du dossier et des données de balisage recueillies et transmises par l'Office National des Forêts, les services départementaux ont identifié deux parcelles situées sur le tracé appartenant à la commune de Kersaint-Plabennec : ZH n°26 et ZH n°50.

La signature d'une convention de passage, d'entretien et de balisage est nécessaire pour finaliser la procédure de classement. La convention définira les rôles et responsabilités. L'autorisation de passage ne constitue ni un droit de passage, ni une servitude accordée à la Commune de Saint-Thonan. Le Maire est autorisé à signer cette convention.

2025-53-07 – FINISTERE HABITAT : RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE CONSTITUANT LES VOIES ET ESPACES COMMUNS AUTOUR DU POLE SANTE ET BIEN-ETRE

Monsieur le Maire rappelle que Finistère Habitat a porté le projet de construction d'un parc locatif de sept logements et d'un local tertiaire aujourd'hui dénommé le Pôle santé et bien-être. En 2021, une délibération en date du 5 juillet 2021 autorisait le maire à signer la convention de rétrocession des espaces communs à la commune dès la fin des travaux de finition sur les parcelles cadastrées ZM n° 396-399 et 404. Ce transfert devait faire l'objet d'une cession gratuite par Finistère Habitat à la Commune.

Depuis 2021, le montage d'une copropriété a conduit à la réunion de parcelle puis la création de deux parcelles, l'une pour le bâtiment en copropriété (ZM n°503), l'autre pour les espaces à rétrocéder (ZM n°504).

- Délibération prise par la commune
- Frais de cession pris en charge par Finistère Habitat.
- Obtention par Finistère Habitat d'un avis des domaines auprès de la Direction Immobilière de l'Etat.
- Délibération prise par le conseil d'administration de Finistère Habitat.
- Cession du terrain consentie à l'euro symbolique pour permettre une exonération de droits sur acte pour Finistère Habitat ;

Le conseil municipal approuve la rétrocession à la commune et autorise la maire à signer tous documents nécessaires.

2025-54-08 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR ECO-PATURAGE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a donné suite à la demande d'un kersantais de mettre à disposition à titre gratuit une parcelle communale sur la réserve foncière route de Saint-Divy pour le pâturage de ses chèvres. Cette démarche s'inscrit dans une démarche écologique visant à entretenir cette parcelle de manière naturelle avant l'étude d'un projet d'aménagement.

Monsieur le Maire précise que si d'autres demandes sont un jour présentées, elles pourront être étudiées et acceptées au regard des disponibilités des parcelles du domaine public et du caractère de la demande (surface demandée, type d'animaux etc ...).

L'éco-pâturage est défini comme une méthode complémentaire à l'entretien mécanique des espaces verts en milieu urbain et périurbain au travers de l'utilisation d'animaux. Cette méthode permet de générer des valeurs ajoutées environnementales (préservation de la biodiversité domestique et sauvage, limitation des bruits, baisse des émissions de gaz à effet de serre...) et de réduire les coûts d'entretien des espaces verts.

Il convient cependant de signer une convention avec l'usager afin de cadrer les modalités de mise à disposition du terrain (durée, obligation, mise en place des équipements, responsabilité matérielle et financière...). Le Maire est autorisé à rédiger et à signer une convention pour la mise à disposition d'un terrain communal pour l'accueil de chèvres et bouc en l'espèce et autres animaux en fonction de l'opportunité et des caractéristiques des demandes, à signer des avenants aux conventions signées préalablement en cas de modification mineure de type modification de parcelle, de surfaces, etc.

2025-58-09 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

VOIRIE- MATERIELS – BATIMENTS

- Aménagement de la route de Plabennec : Une première réunion de COPIL, le lundi 22 septembre, a permis à la maîtrise d'œuvre (Mme NIVEZ et ECR environnement) de présenter une première esquisse du projet d'aménagement. Le cabinet continue les études parallèles et nécessaires techniquement afin de peaufiner l'esquisse. Une réunion de COTECH est programmée le mardi 14 octobre et une nouvelle réunion de COPIL le mardi 28 octobre afin d'étudier l'avant-projet. **Une réunion publique est programmée le mardi 4 novembre à 18h30.**
- Voirie : Les secteurs pour le passage du lamier ont été déterminés. Les travaux sont programmés sur une semaine en février 2026.
- Marquage au sol : Les secteurs de travaux ont également été déterminés : Ont été privilégiés les STOP et les passages piétons avec une concentration dans le bourg. Il est constaté une baisse globale de résistance des peintures.
- Radar pédagogique : Maël Michel, référent sécurité routière, indique que la vitesse a baissé de 5% depuis la réalisation des aménagements route de Keralias.

COMMISSION ACTION SOCIALE

- Repas des ainés : Samedi 4 octobre à l'espace Kreiz Ker : 45 participants. L'ensemble des ainés étaient très satisfaits du menu préparé par Michel Le Gall.
- Entretien de la Coulée verte : une matinée d'entretien était programmée le samedi 27 septembre, de 9h à 12h. Une équipe d'une quinzaine de bénévoles s'est portée volontaire et a été remerciée à l'issue par un pique-nique. Le bilan de l'opération est globalement positif même s'il est à déplorer qu'il s'agisse toujours de la participation des mêmes volontaires.
- Dispositif Argent de poche : Les dates de la prochaine session sont les 27, 28 et 29 octobre. 6 jeunes sont déjà inscrits. Le dispositif est donc complet.
- Cimetière :
 - ✓ En préparation de la Toussaint, l'entretien du cimetière est en cours par les agents communaux aidés par l'AGDE (2 personnes pour une semaine).
 - ✓ Espace du futur columbarium : Des travaux pour la création de la dalle en gravillons lavés sont programmés la semaine prochaine pour ensuite installer la structure.
 - ✓ Le caveau d'avance a été installé la semaine dernière.

PETITE ENFANCE - ENFANCE – JEUNESSE

- Bilan ALSH « 1 2 3 Soleil » :
 - ✓ Vacances d'été : Effectif moyen : 27.6 enfants sur l'été (22.9 en 2024). 118 enfants différents ont fréquenté l'ALSH représentant 78 familles. 8 animateurs ont été recrutés pour la période. Un agent d'entretien et de restauration collective a été recruté en CDI. Toutes les activités et sorties prévues ont été réalisées
 - ✓ Prévisionnel des vacances de la Toussaint : Liste d'attente pour 7 jours sur 10 pour les - 6 ans et les + 6 ans. Diverses activités prévues sur la thématique d'Halloween dont une 1^{ère} veillée le 30 octobre.
- Aire de jeux semi-inclusive rue des prairies : Point d'avancement : Les travaux de terrassement et de réalisation du parking ont été réalisés par la CCPA avec un apport de terre. La pose des structures de jeux va bientôt commencer.

POINT D'ACTIVITES DE LA CCPA

Bureau de communauté – 11 septembre 2025

15 points à l'ordre du jour dont une information sur les Systèmes d'endiguement potentiels sur le littoral de la CCPA, Travaux de restauration de l'ouvrage « pont de fer » sur la Véloroute des Abers, ...

Conseil de communauté – 25 septembre 2025

22 points à l'ordre du jour dont le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, bilan 2015-2025 du service « autorisation du droit des sols », Rapport sur l'Artificialisation des Sols 2021-2024, approbation de la révision allégée n°5 du PLUi, la définition des modalités de la Participation du Public par Voie Electronique pour le projet de zone économique Lanvian – Saint Divy, DM n°2, FPIC 2025,

Atelier n°2 - révision PLUi – Référentiel foncier du 1^{er} octobre

« Potentiel de densification net et renouvellement urbain. ». Participation de Coralie, Karine et Patrice

QUESTIONS DIVERSES

Ecole Saint-Joseph de Plabennec : Remerciements de Mme MIGADEL-HIRRIEN, professeur d'EPS, pour la subvention accordée pour le Championnat de France de gymnastique.
